



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Quebec
K1A0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Soupape d'inondation et de drainage	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-195200/A	Date 2019-12-09
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-195200	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VCI-007-27529	
File No. - N° de dossier 007vci.W8482-195200	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-03	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Poluha, Sarah	Buyer Id - Id de l'acheteur 007vci
Telephone No. - N° de téléphone (819) 939-4147 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Victoria Class Integrated Contract Support/Class de Victoria
soutien de contrat integre
455 De la Carriere Blvd - 2-SC06
Gatineau
Quebec
K1A0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	2
1.1 Exigences en matière de sécurité	2
1.2 Besoin.....	2
1.3 Compte rendu	2
1.4 Accords commerciaux.....	2
1.5 Service Connexion postel.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	3
2.2 Présentation des soumissions.....	3
2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission.....	3
2.4 Lois applicables	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	5
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 Procédures d'évaluation.....	7
4.2 Méthode de sélection – Articles multiples.....	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 Attestations exigées avec la soumission	8
5.2 Attestations préalables à l'attribution d'un contrat et renseignements supplémentaires	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 Exigences en matière de sécurité	9
6.2 Besoin.....	9
6.3 Clauses et conditions uniformisées	9
6.4 Durée du contrat	9
6.5 Responsables	9
6.6 Paiement.....	10
6.7 Instructions relatives à la facturation	11
6.8 Attestations et renseignements supplémentaires	11
6.9 Lois applicables	11
6.10 Ordre de priorité des documents	11
6.11 Contrat de défense.....	12
6.12 Limitation de responsabilité pour les dommages au Canada et indemnisation à l'égard de réclamations	12
6.13 Durée de conservation	12
6.14 Matériel portant un numéro de série.....	12
6.15 Emballage.....	13
6.16 Assurance de la qualité	13
6.17 Instructions pour la livraison.....	14
ANNEXE « A » – Détails des articles	18
ANNEXE « B » – Instruments de paiement électronique	19
ANNEXE « C » – Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation	20
ANNEXE « D » – Ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM)	21

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence en matière de sécurité ne s'applique au besoin.

1.2 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent présenter leur demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Pour l'article 001

Le besoin relatif à l'article 001 (vanne d'eau et de vidange) est assujettie aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AGP), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), de l'Accord économique et commercial global Canada-Union européenne (ACÉT), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, l'Accord de libre-échange Canada-Panama, l'Accord de libre-échange Canada-Honduras et l'Accord de libre-échange Canada-Corée.

Pour l'article 002

Le besoin relatif à l'article 002 (groupe cylindres) est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

1.5 Service Connexion postal

Les soumissionnaires peuvent utiliser le service Connexion postal de la Société canadienne des postes pour présenter leur soumission par voie électronique. Ils doivent également consulter la Partie 2 intitulée Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la Partie 3 intitulée Instructions pour la préparation des soumissions pour obtenir d'autres instructions.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

L'article 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause [B1000T](#) (2014-06-26) du *Guide des CCUA*, Condition du matériel – Soumission
Clause [B3000T](#) (2006-06-16) du *Guide des CCUA*, Produits équivalents

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent d'utiliser Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions de la région de la capitale nationale (RCN), l'adresse électronique est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions envoyées directement à cette adresse courriel ne seront pas acceptées. Cette adresse courriel sera utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, comme l'indique les Instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions par message Connexion postel si le soumissionnaire utilise son propre contrat de licence du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi précisément que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au gouvernement du Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le gouvernement du Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-195200/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-195200

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
007VCI.W8482-195200

Buyer ID - Id de l'acheteur
007VCI.
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier aura préséance.

Si le soumissionnaire fournit simultanément des copies de sa soumission en ayant recours à différents moyens de livraison acceptables et qu'il y a incompatibilité entre le libellé des documents et celui de la version électronique de la soumission fournie par le biais du service Connexion postal, le libellé de la version électronique fournie au moyen du service Connexion postal l'emportera sur celui des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier d'un format de 8,5 po × 11 po (216 mm × 279 mm) composé de fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable ou contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) présenter le document dans un format qui respecte l'environnement, notamment une impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, une impression recto verso ou à double face, des agrafes ou des trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, une reliure à attaches ou une reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe B, Instruments de paiement électronique, pour indiquer ceux qui sont acceptés.

Si l'annexe B, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement des factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change – Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages des fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, en indiquant le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.
2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait inclure toutes les taxes applicables ainsi que tous les droits et autres frais payés par le soumissionnaire et qui doivent figurer dans le montant de rajustement.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative aux fluctuations des taux de change dans le contrat. Le rajustement du taux de change ne sera appliqué que lorsque la fluctuation du taux de change sera supérieure à 2 % (augmentation ou diminution).
4. Au moment de la présentation, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire [PWGSC-TPSGC 450](#), pour chaque article auquel il veut appliquer la disposition sur la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs en dollars figurant dans la colonne (3) doivent également figurer en dollars canadiens, de sorte que le montant du rajustement soit dans la même monnaie que le paiement.
5. Aux fins de la présente disposition sur les fluctuations du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

3.1.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées en fonction de toutes les exigences figurant dans la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe constituée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Les soumissionnaires doivent indiquer le numéro de pièce et le COF/NCAGE qu'ils offrent, conformément à l'annexe A – Détails des articles.

4.1.2 Évaluation financière

1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
 - a. les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables en sus;
 - b. les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables en sus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
3. Le Canada demande aux soumissionnaires de fournir les prix en dollars canadiens, y compris le redressement en devises étrangères pour l'usine.
4. Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme des soumissionnaires établis à l'étranger.

4.2 Méthode de sélection – Articles multiples

Pour être jugée recevable, une soumission doit être conforme aux exigences de la demande et répondre à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent être vérifiées à tout moment par ce dernier. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi qu'une attestation fournie par le soumissionnaire est fautive, que l'erreur ait été commise de façon délibérée ou non, pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission les attestations suivantes dûment remplies :

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web des [formulaires concernant le régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution d'un contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis n'est pas fourni conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documents exigés

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter les documents exigés, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des soumissionnaires à admissibilité limitée du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi accessible au bas de la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Programme du travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la « Liste d'admissibilité limitée à soumissionner du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur ou, le cas échéant, tout membre de la coentreprise figure sur la « [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir au titulaire du pouvoir de passation des marchés l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation, avant l'attribution du marché. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation dûment remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Détails des articles.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Services publics et Approvisionnement Canada.

6.3.1 Conditions générales

Les conditions [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales : biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (*insérer la date*).

6.4.2 Points de livraison

La prestation des services en réponse au besoin se fera aux points de livraison précisés à l'annexe « A » – Détails des articles du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Sarah Poluha
Titre : Agente d'approvisionnement
Organisation : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Direction du maintien des services maritimes
Direction : Secteur des services maritimes et des petits navires
Adresse : 2-SC09, 455 boulevard de la Carrière, Gatineau (Québec) J8Y 6V7
Téléphone : 819-939-4147
Courriel : sarah.poluha@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est : (**à remplir au moment de l'attribution du contrat**)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-195200/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-195200

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
007VCI.W8482-195200

Buyer ID - Id de l'acheteur
007VCI
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Le représentant de l'entrepreneur dans le cadre du contrat est : **(à remplir au moment de l'attribution du contrat)**

Nom : _____
Titre : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
Titre : _____
Téléphone : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix ferme*, tel qu'indiqué à l'annexe « A » – Détails des articles au coût de _____ \$ (*inscrire le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane _____ (*insérer « sont inclus », « sont exclus » OU « font l'objet d'une exemption »*) et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Modalités de paiement

Clause [H1001C](#) (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Paiements multiples

6.6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause [C2000C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Taxes – entrepreneur établi à l'étranger

Clause [C2605C](#) (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Droits de douane et taxes de vente du Canada – entrepreneur établi à l'étranger

Clause [C2608C](#) (2015-02-25) du *Guide des CCUA*, Documentation des douanes canadiennes

Clause [C2610C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Droits de douane – ministère de la Défense nationale – Importateur

Clause [C3015C](#) (2017-08-17) du *Guide des CCUA*, Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

6.6.4 Paiement électronique de factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international);

- b. Échange de données informatisées (EDI);
- c. Virement télégraphique (international seulement).

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section des conditions générales intitulée « Présentation des factures ». Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par :

- a. une copie du document de sortie et de tout autre document précisé au contrat;
 - b. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui suit pour attestation et paiement.

Ministère de la Défense nationale
Quartier général de la Défense nationale
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
Aux soins de : D Mar P 5-4-2-2

- b. Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Une (1) copie doit être envoyée au destinataire.

Ministère de la Défense nationale
Officier de logistique de la Base
BFC Esquimalt
Succursale Forces, C.P. 17000
Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2, Canada

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations peuvent faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

L'entrepreneur comprend et convient que, lorsqu'il conclut une entente pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, cette entente doit demeurer valide pendant toute la durée du contrat. Si cette entente devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux \(PCF\)](#). L'imposition d'une telle sanction par EDSC sera considérée comme un manquement aux modalités du contrat de la part de l'entrepreneur.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur de _____ (à remplir au moment de l'attribution du contrat), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas de divergences entre les énoncés des documents de la liste qui suit, le document qui y figure en premier aura préséance sur les autres documents.

- a. les articles de l'entente;
- b. les conditions générales **2010A** (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- c. Annexe « A », Détails des articles;
- d. Annexe « B », Instruments de paiement électronique;
- e. Annexe « C », Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation;
- f. Annexe « D », Ensemble de données pour l'identification du matériel;
- g. la soumission de l'entrepreneur datée du _____ (insérer la date de la soumission) « telle que précisée le _____ » **ou** « telle que modifiée le _____ » (insérer la date des précisions ou des modifications, s'il y a lieu).

6.11 Contrat de défense

Clause **A9006C** (2012-07-16) du *Guide des CCUA*, Contrat de défense

6.11.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause **A9062C** (2011-05-16) du *Guide des CCUA*, Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

Clause **A9068C** (2010-01-11) du *Guide des CCUA*, Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause **B7500C** (2006-06-16) du *Guide des CCUA*, Marchandises excédentaires

Clause **D0050C** (2007-05-25) du *Guide des CCUA*, Certificat d'utilisateur final

Clause **D9002C** (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Ensembles incomplets

6.12 Limitation de responsabilité pour les dommages au Canada et indemnisation à l'égard de réclamations

1. La présente section s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace la section des conditions générales intitulée « Responsabilité ». Dans cette section, chaque fois qu'il est fait mention de dommages causés par l'entrepreneur, cela renvoie également aux dommages causés par ses employés, ainsi que par ses sous-traitants et ses représentants ou leurs employés.
2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur envers le Canada pour tous les dommages causés le mauvais rendement de l'entrepreneur se limite à _____ \$. Cette limite ne s'applique pas aux cas suivants :
 - a. toute violation des droits de propriété intellectuelle;
 - b. tout manquement aux obligations de garantie.
3. L'entrepreneur accepte d'indemniser le Canada pour l'ensemble des pertes, obligations, dommages, coûts ou dépenses découlant de toute réclamation déposée par un tiers à l'égard du contrat, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par un tiers. L'entrepreneur convient que le Canada ne sera pas tenu de s'être acquitté de la totalité de ses obligations envers la tierce partie avant de lui réclamer les sommes qui lui sont dues à cet égard. L'entrepreneur consent également, à la demande du Canada, à défendre ce dernier concernant toute réclamation par un tiers.

6.13 Durée de conservation

Pour les articles 001 et 002, le soumissionnaire doit s'assurer qu'il reste 75 % de la durée de conservation autorisée selon la norme ISO 2230 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.

La vie utile de tous les articles approuvés par le MDN est actuellement de 120 mois.

6.14 Matériel portant un numéro de série

L'entrepreneur doit consigner, dans le format indiqué dans le document Ensemble de données pour l'identification du matériel (EDIM), les éléments de l'EDIM pour le matériel suivant dont la livraison est prévue en vertu du présent contrat.

- Article 001; NNO : 99-5881961

- Article 002; NNO : 99-1480313

L'entrepreneur doit faire parvenir le document de l'EDIM avant ou pendant la présentation de l'avis préalable d'expédition, par voie électronique, au responsable des approvisionnements indiqué dans le contrat. L'EDIM doit être transmis par voie électronique sous forme d'un fichier XLS, selon l'annexe « D », Ensemble de données pour l'identification du matériel.

6.15 Emballage

L'entrepreneur doit préparer les articles 001 et 002 pour livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles 001 et 002 à raison d'un (1) par paquet.

6.15.1 Clauses du Guide des CCUA

Clause [D2000C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Marquage – Pour les articles 001 et 002 : Les numéros de pièces et les numéros de série doivent être indiqués sur les articles.

Clause [D2001C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Étiquetage

Clause [D2025C](#) (2013-11-06) du *Guide des CCUA*, Matériaux d'emballage en bois

Clause [D6010C](#) (2007-11-30) du *Guide des CCUA*, Palettisation

6.15.2 Marquage détaillé de l'emballage – semblables

1. L'entrepreneur doit veiller à ce que les informations suivantes soient fournies en plus des marques d'identification requises sur l'emballage intérieur et extérieur des articles :

- a. Numéro du dessin ou de la pièce
- b. Numéro de série

L'entrepreneur doit emballer chacun des articles dans des paquets individuels.

2. Les marques d'identification doivent être placées et appliquées conformément à la spécification de marquage *D-LM-008-002/SF-001* des Forces canadiennes.

6.16 Assurance de la qualité

Clause [A1009C](#) (2008-05-12) du *Guide des CCUA*, Accès aux lieux d'exécution des travaux

Clause [D5510C](#) (2017-08-17) du *Guide des CCUA*, Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi au Canada

Clause [D5515C](#) (2010-01-11) du *Guide des CCUA*, Autorité de l'assurance de la qualité (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis

Clause [D5540C](#) (2019-05-30) du *Guide des CCUA*, Norme ISO 9001:2015 – Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité Q) pour les articles 001 et 002

6.16.1 Documents de sortie

Clause [D5604C](#) (2008-12-12) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi à l'étranger

Clause [D5605C](#) (2010-01-11) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi aux États-Unis

Clause D5606C (2017-11-28) du *Guide des CCUA*, Documents de sortie (ministère de la Défense nationale) – Entrepreneur établi au Canada

6.16.2 Documents de sortie – Distribution

L'entrepreneur doit préparer les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- a. une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- b. deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe à l'épreuve de l'eau;
- c. une (1) copie à l'autorité contractante;
- d. une (1) copie au :

Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Aux soins de : D Mar P 5-4-2-2

- e. une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- f. une (1) copie à l'entrepreneur;
- g. pour les entrepreneurs non canadiens, une (1) copie à :

DAQ/Administration des contrats
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Mgén George R. Pearkes
101, promenade du Colonel-By
Ottawa (Ontario) K1A OK2
Courriel : ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

6.17 Instructions pour la livraison

6.17.1 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) : entrepreneur établi au Canada

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (*insérer le nom du lieu convenu, p. ex., l'établissement de l'entrepreneur*) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

- a. *Insérer le texte suivant dans des contrats attribués à des fournisseurs uniques, sauf les contrats de réparation et de révision, lorsque l'entrepreneur est situé au Canada :*

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

- b. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé entre Kingston (inclusivement) et la frontière entre l'Ontario et le Manitoba :*

Logistique intégrée de la région centrale (LIRC)
Téléphone : 1-866-371-5420 (sans frais)
Télécopieur : 1-866-419-1627 (sans frais)
Courriel : ILCA@forces.gc.ca

-
- c. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta, en Colombie-Britannique et dans la région de la capitale nationale, y compris la région à l'est de Kingston :*
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)
Téléphone : 1-877-877-7423 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
- d. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé au Québec :*
Logistique intégrée de la région du Québec (LIRQ)
Téléphone : 1-866-935-8673 (sans frais), ou
1-514-252-2777, poste 4673 ou 2852
Télécopieur : 1-866-939-8673 (sans frais), ou
1-514-252-2911
Courriel : 25DAFCTrafficQM@forces.gc.ca
- e. *Insérer le texte suivant dans des contrats de réparation et de révision lorsque l'entrepreneur est situé dans la région de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador) :*
Logistique intégrée de la région de l'Atlantique (LIRA)
Téléphone : 1-902-427-1438
Télécopieur : 1-902-427-6237
Courriel : BlogLAA@forces.gc.ca
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- le numéro du contrat;
 - l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - la description de chaque article;
 - le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - les détails complets sur les marchandises dangereuses ou produits dangereux selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition de marchandises dangereuses ou produits dangereux dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique en anglais et en français.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de 30 jours suivant la date à

laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

6.17.2 Instructions d'expédition (ministère de la Défense nationale) – entrepreneur établi à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur à _____ (insérer le nom du lieu convenu, p. ex. l'établissement de l'entrepreneur) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit communiquer avec le centre de coordination de la logistique intégrée ci-dessous du MDN par télécopieur ou par courriel afin de prendre les dispositions nécessaires à l'expédition et fournir les renseignements indiqués au paragraphe 3.

- a. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi aux États-Unis :
Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI) :
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
ILHQOttawa@forces.gc.ca Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

- b. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est établi au Royaume-Uni ou en Irlande :
Logistique intégrée du Royaume-Uni (LIRU)
Téléphone : 011-44-1895-613023 ou 011-44-1895-613024 ou
Télécopieur : 011-44-1895-613046
Courriel : CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca
De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à CFSUEDetUKMovements@forces.gc.ca.
La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GBP) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouanée par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur. **Remarque** : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

- c. Insérer le texte suivant lorsque l'entrepreneur est situé dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni ou l'Irlande :
Logistique intégrée de l'Europe (LIE)
Téléphone : +49-(0)-2203 908 1807 ou 2748 ou 5304
Télécopieur : +49-(0)-2203-908-2746
Courriel : ILEA@forces.gc.ca
Remarque : Pour être sûr de recevoir une réponse sur tout renseignement contractuel comme Incoterms, etc., incluez toujours le courriel suivant : ILHQcontract-ILHQcontrat@forces.gc.ca en copie conforme.

OU

- d. Insérer le texte suivant pour les ventes de matériel militaire des États-Unis à l'étranger :
- Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI) :
Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais)
Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais)
Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca
- Le Canada est responsable du choix de l'entreprise de transport pour l'expédition des biens fournis en vertu du contrat de vente de matériel militaire à l'étranger. Les instructions sur la façon de procéder pour obtenir du Canada le choix de l'entreprise de transport se trouvent dans le « Military Assistance Program Address Directory » du Département de la défense des É.-U. (DoD 4000.25-8-M), sous l'Indicateur des instructions spéciales (IIS) pour le Canada. L'entrepreneur ne doit pas expédier les biens tant que les instructions correspondant à l'indicateur IIS n'ont pas été respectées.
3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
- le numéro du contrat;
 - l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - la description de chaque article;
 - le nombre de pièces et le type d'emballage (p. ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause [C2608C](#) du [Guide des CCUA](#)) ou une copie du formulaire CI1, [Facture des douanes canadiennes](#) (PDF 429 Ko) – ([Aide sur les formats de fichier](#)), de l'Agence des services frontaliers du Canada;
 - les codes de l'[annexe B](#) (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
 - le certificat d'origine de l'Accord de libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause [C2608C](#)), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique;
 - les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du [Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses](#) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété quant aux biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada, soit après un délai de 30 jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme, soit après un délai de 30 jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-195200/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-195200

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
007VCI.W8482-195200

Buyer ID - Id de l'acheteur
007VCI.
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe « A », Détails des articles

Voir la feuille de calcul Excel ci-jointe *Annexe « A », Détails des articles*.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-195200/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-195200

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
007VCI.W8482-195200

Buyer ID - Id de l'acheteur
007VCI.
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « B », Instruments de paiement électronique

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Dépôt direct (national et international)
- Échange de données informatisé (EDI)
- Virement télégraphique (international seulement)

ANNEXE « C » – Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation

En présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, j'atteste, en tant que soumissionnaire, que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-après. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fautive, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le gouvernement du Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par le gouvernement du Canada peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

Pour en savoir plus sur le Programme des contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, consulter le site Web [Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Programme du travail](#).

Date : _____ (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]

Remplir les parties A et B.

A. Cochez l'une des déclarations suivantes :

- () A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
- () A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
- () A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un [employeur régi par les normes du travail fédérales](#) et assujetti à la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#).
- () A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (permanents à temps plein ou permanents à temps partiel) au Canada.

A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada.

- () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) valide et en vigueur avec le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

OU

- () A5.2. Le soumissionnaire atteste qu'il a présenté le formulaire « [Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi](#) » (LAB1168) au Programme du travail d'Emploi et développement social Canada. Comme il s'agit d'une condition préalable à l'attribution du contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le et transmettez-le aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.

B. Cocher seulement une des déclarations suivantes :

- () B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.

OU

- () B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation » remplie. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8482-195200/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8482-195200

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
007VCI.W8482-195200

Buyer ID - Id de l'acheteur
007VCI.
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « D » – ENSEMBLE DE DONNÉES POUR L'IDENTIFICATION DU MATÉRIEL (EDIM)

Veillez consulter la feuille de calcul Excel jointe *Annexe « D » – Ensemble de données pour l'identification du matériel.*

ANNEX A - LINE ITEMS DETAILS / ANNEXE A - DÉTAILS DES ARTICLES

Item/Article	Part Number/ Numero de piece	Description / Description	Unit of Issue/ Unité de distribution	Quantity/ Quantité	Destination Address/ Adresse de la destination	Invoice Address/ Adresse de facturation	Security Requirement/ Besoin de Sécurité	Quality Assurance Code (OAC) / Code de l'Assurance de la Qualité (ATC ou ITAR)	Controlled Goods (CIAT or ITAR) / Marchandises Contrôlées (ATTC ou ITAR)	Delivery Date/ Date de Livraison	FIRM UNIT PRICE: Applicable taxes extra/ PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	EXTENDED PRICE: Applicable taxes extra/ PRIX UNITAIRE FERME: Taxes applicables en sus	TOTAL PRICE: Applicable taxes Included/ PRIX COMPRIS: Taxes inclus
1	100403-1033-AS7	NSN/INO: 14820-99-5881951 FLOOD and DRAIN VALVES NCAGE/EPO: K1806 Name of Manufacturer/Nom de fabricant: MINISTRY OF DEFENCE, DE&S UNDERWATER AND ELECTRONIC WARFARE PT (UEW IPT) OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify/ Si offrant un équivalent préciser : Equivalent Part # / Numéro de pièce équivalente: Supplier # / Numéro de fournisseur: _____	EA/CH	2	FORMATION COMMANDER CFE Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Barracks Officer CFE Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO/NON	Q	NO/NON	Please Specify/ Veuillez préciser	TBD	TBD	TBD
2	100403-1001-AS7	NSN/INO: N1045-99-1489313 CYLINDER ASSEMBLY NCAGE/EPO: K1806 Name of Manufacturer/Nom de fabricant: MINISTRY OF DEFENCE, DE&S UNDERWATER AND ELECTRONIC WARFARE PT (UEW IPT) OR EQUIVALENT / OU ÉQUIVALENT If offering an equivalent specify/ Si offrant un équivalent préciser : Equivalent Part # / Numéro de pièce équivalente: Supplier # / Numéro de fournisseur: _____	EA/CH	2	FORMATION COMMANDER CFE Esquimalt Attn: Receiving Bldg 66 Colwood VICTORIA BC V9C 1B0 CANADA	DEPT. NATIONAL DEFENCE Department of National Defence Barracks Officer CFE Esquimalt STN Forces, P.O. Box 17000 VICTORIA, BC V9A 7N2 CANADA	NO/NON	Q	NO/NON	Please Specify/ Veuillez préciser	TBD	TBD	TBD
TOTAL											TBD		

UM commerciale	Unité de mesure – Description	Dimension – Description
AM	Ampoule	(aucune dimension)
AT	Assortiment	(aucune dimension)
AY	Assemblage	(aucune dimension)
BA	Ballon	(aucune dimension)
BD	Paquet	(aucune dimension)
BE	Balle	(aucune dimension)
BF	Pieds-planche	(aucune dimension)
BG	Sac	(aucune dimension)
BK	Livre	(aucune dimension)
BL	Baril	(aucune dimension)
BM	Boisseau (impérial)	(aucune dimension)
BO	Bille	(aucune dimension)
BR	Bar	(aucune dimension)
BT	Bouteille	(aucune dimension)
BX	Boîte	(aucune dimension)
CA	Cartouche	(aucune dimension)
CAN	Bidon	(aucune dimension)
CAR	Boîte de carton	(aucune dimension)
CB	Tourie	(aucune dimension)
CE	Cône	(aucune dimension)
CF	Pied cube	(aucune dimension)
CG	Centigramme	(aucune dimension)
CI	Pouce cube	(aucune dimension)
CK	Pain	(aucune dimension)
CL	Bobine	(aucune dimension)
CN	Canette	(aucune dimension)
CO	Conteneur	(aucune dimension)
COS	Cosinus thêta	(aucune dimension)
CRO	Crochet	(aucune dimension)
CRT	Caisse à claire-voie	(aucune dimension)
CS	Caisse	(aucune dimension)
CST	Centistokes	(aucune dimension)
CY	Cylindre	(aucune dimension)
CYC	Cycles	(aucune dimension)
CZ	Mètre cube	(aucune dimension)
DB	Décibels	(aucune dimension)
DBM	dBm	(aucune dimension)
DC	Décagramme	(aucune dimension)
DEG	Degré	(aucune dimension)
DG	Décigramme	(aucune dimension)
DL	Décilitre	(aucune dimension)
DR	Fût	(aucune dimension)
DZ	Douzaine	(aucune dimension)
EA	Chaque	(aucune dimension)
EML	Unités enzymatiques/millilitre	(aucune dimension)
EU	Unités enzymatiques	(aucune dimension)
FH	Pied d'eau	(aucune dimension)
FM	Brasse	(aucune dimension)
FV	Cinq articles	(aucune dimension)
FY	Cinquante articles	(aucune dimension)
G/L	Gramme de matière active/litre	(aucune dimension)

GAI	Gramme de matière active	(aucune dimension)
GAU	Gramme d'or	(aucune dimension)
GB	Gallon (impérial)	(aucune dimension)
GN	Grain	(aucune dimension)
GP	Groupe	(aucune dimension)
GPH	Gallons par heure	(aucune dimension)
GPM	Gallons par minute	(aucune dimension)
GR	Brut	(aucune dimension)
HD	Cent	(aucune dimension)
HG	Pouce de mercure	(aucune dimension)
HI	Quintal (impérial)	(aucune dimension)
HK	Écheveau	(aucune dimension)
JR	Bocal	(aucune dimension)
KAI	Kilogramme de matière active	(aucune dimension)
KIK	kg matière active/kg	(aucune dimension)
KNT	Nœuds	(aucune dimension)
KT	Trousse	(aucune dimension)
LDG	Atterrissage	(aucune dimension)
LG	Longueur	(aucune dimension)
LO	Ensemble	(aucune dimension)
LT	Tonne forte (2 240 lb)	(aucune dimension)
MC	Microgramme	(aucune dimension)
MCF	Mille pieds cubes	(aucune dimension)
ME	Tourteau	(aucune dimension)
MLI	Millilitre de matière active	(aucune dimension)
MLL	Millilitres par litre	(aucune dimension)
MX	Mille	(aucune dimension)
OT	Équipement	(aucune dimension)
PAC	Emballage	(aucune dimension)
PAL	Palette	(aucune dimension)
PAN	Panier	(aucune dimension)
PD	Tampon	(aucune dimension)
PG	Colis	(aucune dimension)
PI	Chopine (impériale)	(aucune dimension)
PM	Plaque	(aucune dimension)
PPH	Livres à l'heure	(aucune dimension)
PR	Paire	(aucune dimension)
PRS	Nombre de personnes	(aucune dimension)
PSI	Livres par pouce carré	(aucune dimension)
PU	Unité motrice	(aucune dimension)
PZ	Paquet	(aucune dimension)
QI	Pinte (impériale)	(aucune dimension)
RA	Ration	(aucune dimension)
RDM	Coups par minute	(aucune dimension)
RL	Bobine	(aucune dimension)
RM	Rame	(aucune dimension)
RND	Coups tirés	(aucune dimension)
RO	Rouleau	(aucune dimension)
ROL	Rôle	(aucune dimension)
RPM	Tours/minute	(aucune dimension)
SC	Centimètre carré	(aucune dimension)
SD	Palette	(aucune dimension)

SE	Ensemble	(aucune dimension)
SF	Pied carré	(aucune dimension)
SH	Feuille	(aucune dimension)
SI	Pouce carré	(aucune dimension)
SK	Échevette	(aucune dimension)
SL	Bobine	(aucune dimension)
SM	Mètre carré	(aucune dimension)
SNR	Rapport signal sur bruit	(aucune dimension)
SO	Coup	(aucune dimension)
SP	Bande	(aucune dimension)
SR	Demande spéciale	(aucune dimension)
ST	Articles	(aucune dimension)
STN	Tonne courte	(aucune dimension)
STR	Début	(aucune dimension)
SU	Services	(aucune dimension)
SX	Bâton	(aucune dimension)
SY	Verge carrée	(aucune dimension)
TCY	Cycle thermique	(aucune dimension)
TD	Vingt-quatre articles	(aucune dimension)
TE	Dix articles	(aucune dimension)
TF	Vingt-cinq articles	(aucune dimension)
TI	Boîte de conserve	(aucune dimension)
TM	Tonne métrique	(aucune dimension)
TN	Tonne (2 000 lb)	(aucune dimension)
TO	Once troy	(aucune dimension)
TS	Trente-six articles	(aucune dimension)
TSD	Mille	(aucune dimension)
TU	Tube	(aucune dimension)
VAL	Valeur du matériel seulement	(aucune dimension)
VI	Flacon	(aucune dimension)
MS2	Mètre/seconde carrée	Accélération
2 2	Superficie	
ACR	Acre	Superficie
CM2	Centimètre carré	Superficie
FT2	Pied carré	Superficie
HA	Hectare	Superficie
KM2	Kilomètre carré	Superficie
M2	Mètre carré	Superficie
MI2	Mile carré	Superficie
MM2	Millimètre carré	Superficie
YD2	Verge carrée	Superficie
GLI	Gramme/litre	Masse volumique
GM3	Gramme/mètre cube	Masse volumique
KD3	Kilogramme/décimètre cube	Masse volumique
KGV	Kilogramme/mètre cube	Masse volumique
MGL	Milligramme/litre	Masse volumique
MGQ	Milligramme/mètre cube	Masse volumique
RHO	Gramme/centimètre cube	Masse volumique
TOM	Tonne/mètre cube	Masse volumique
µGL	Microgramme/litre	Masse volumique
µGQ	Microgramme/mètre cube	Masse volumique
MBZ	Mètre bar/seconde	Taux d'explosion de poussières

MPZ	Mètre pascal/seconde	Taux d'explosion de poussières
MPS	Millipascal seconde	Viscosité dynamique
PAS	Pascal seconde	Viscosité dynamique
GOH	Gigaohm	Résistance électrique
KOH	Kiloohm	Résistance électrique
MGO	Mégaohm	Résistance électrique
OHM	Ohm	Résistance électrique
F	Farad	Capacité électrique
PO	Picofarad	Capacité électrique
R-U	Nanofarad	Capacité électrique
RF	Millifarad	Capacité électrique
µF	Microfarad	Capacité électrique
GJ	Gigajoule	Énergie
J	Joule	Énergie
KJ	Kilojoule	Énergie
KWH	Kilowattheure	Énergie
MEJ	Mégajoule	Énergie
MIJ	Millijoule	Énergie
MWH	Mégawattheure	Énergie
LF	Pied-livre	Force
MN	Méganewton	Force
N	Newton	Force
NI	Kilonewton	Force
OI	Pouce once	Force
HZ	Hertz (1/seconde)	Fréquence
KHZ	Kilohertz	Fréquence
MHZ	Mégahertz	Fréquence
PMI	1/minute	Fréquence
LMS	Litre/mole par seconde	Hydraulique
22S	Millimètre carré/seconde	Viscosité cinématique
M2S	Mètre carré/seconde	Viscosité cinématique
CM	Centimètre	Longueur
DE	Décimètre	Longueur
DMT	Décimètre	Longueur
FT	Pied	Longueur
IN	Pouce	Longueur
KM	Mile/km	Longueur
MI	Mile	Longueur
MM	Millimètre	Longueur
MR	Mètre	Longueur
MTR	Mètre	Longueur
NAM	Nanomètre	Longueur
YD	Verge	Longueur
µM	Micromètre	Longueur
CDL	Candela	Intensité lumineuse
GMO	Gramme/mole	Masse molaire
KGM	Kilogramme/mole	Masse molaire
MTE	Millitesla	Induction magnétique
TES	Tesla	Induction magnétique
GM	Gramme	Masse
KG	Kilogramme	Masse
LB	Livre US	Masse

MG	Milligramme	Masse
OZ	Once	Masse
TNS	Tonnes	Masse
TON	Tonne US	Masse
KGS	Kilogramme/seconde	Débit massique
JMO	Joule/mole	Énergie molaire
KJM	Kilojoule/mole	Énergie molaire
MMO	Millimole	Quantité molaire
MOL	Mole	Quantité molaire
QML	Kilomole	Quantité molaire
TC3	1/centimètre cube	Concentration de particules
TM3	1/mètre cube	Concentration de particules
P	Points	Points
CT	Voltampère	Puissance
KVA	Kilovoltampère	Puissance
KW	Kilowatt	Puissance
MGW	Mégawatt	Puissance
MW	Milliwatt	Puissance
PCT	Mégavoltampère	Puissance
W	Watt	Puissance
BAR	Bar	Pression
GM2	Gramme/mètre carré	Pression
HPA	Hectopascal	Pression
KGF	Kilogramme/mètre carré	Pression
KPA	Kilopascal	Pression
MBA	Millibar	Pression
MGF	Milligramme/centimètre carré	Pression
MPA	Mégapascal	Pression
NMM	Newton/millimètre carré	Pression
PA	Pascal	Pression
%	Pourcentage	Proportion
%O	Par mille	Proportion
GHG	Gramme/hectogramme	Proportion
GKG	Gramme/kilogramme	Proportion
KGK	Kilogramme/kilogramme	Proportion
M%	Pourcentage massique	Proportion
M%O	Fraction massique – pour mille	Proportion
MGG	Milligramme/gramme	Proportion
MGK	Milligramme/kilogramme	Proportion
MPB	Masse – parties par milliard	Proportion
MPM	Masse – parties par million	Proportion
MPT	Masse – parties par billion	Proportion
ONE	Un	Proportion
PPB	Parties par milliard	Proportion
PPM	Partie par million	Proportion
PPT	Partie par billion	Proportion
KMN	Kelvin/minute	Taux de variation de température
KMS	Kelvin/seconde	Taux de variation de température
MMG	Millimole/gramme	Équivalent spéc.
MMK	Millimole/kilogramme	Équivalent spéc.
MOK	Mole/kilogramme	Équivalent spéc.
BQL	Becquerel/kilogramme	Substance radioactive – activité massique

KBK	Kilobecquerel/kilogramme	Substance radioactive – activité massique
JKG	Joule/kilogramme	Énergie spécifique
KJK	Kilojoule/kilogramme	Énergie spécifique
CMH	Centimètre/heure	Vitesse
CMS	Centimètre/seconde	Vitesse
KMH	Kilomètre/heure	Vitesse
M/H	Mètre/heure	Vitesse
M/M	Mètre/minute	Vitesse
M/S	Mètre/seconde	Vitesse
MMA	Millimètre/année	Vitesse
MMH	Millimètre/heure	Vitesse
MMS	Millimètre/seconde	Vitesse
MNM	Millinewton/mètre	Tension superficielle
NM	Newton/mètre	Tension superficielle
K	Kelvin	Température
°C	Degré Celsius	Température
°F	Fahrenheit	Température
D	Jours	Durée
DAY	Jours	Durée
H	Heure	Durée
HP	Picoseconde	Durée
HR	Heures	Durée
MIN	Minute	Durée
MIS	Microseconde	Durée
MON	Mois	Durée
MS	Milliseconde	Durée
NS	Nanoseconde	Durée
S	Seconde	Durée
WK	Semaines	Durée
YR	Années	Durée
3 3	Volume	
CC	Centimètre cube	Volume
CD	Verge cube	Volume
CTL	Centilitre	Volume
DM3	Décimètre cube	Volume
FOZ	Once liquide US	Volume
FT3	Pied cube	Volume
GL	Gallon US	Volume
HL	Hectolitre	Volume
LI	Litre	Volume
M3	Mètre cube	Volume
ML	Millilitre	Volume
MM3	Millimètre cube	Volume
PT	Chopine, US liquide	Volume
QT	Pinte, US liquide	Volume
µL	Microlitre	Volume
KMK	Mètre cube/mètre cube	Concentration
MLK	Millilitre/mètre cube	Concentration
V%	Pourcentage volumique	Concentration
V%O	Fraction volumique – pour mill	Concentration
VPB	Parties par milliard en volume	Concentration
VPM	Parties par million en volume	Concentration

VPT	Parties par billion en volume	Concentration
C3S	Centimètre cube/seconde	Débit volumétrique
LMI	Litre/minute	Débit volumétrique
M3H	Mètre cube/heure	Débit volumétrique
M3S	Mètre cube/seconde	Débit volumétrique
A	Ampère	Courant électrique
KA	Kiloampère	Courant électrique
MA	Milliampère	Courant électrique
NA	Nanoampère	Courant électrique
μA	Microampère	Courant électrique
KV	Kilovolt	Tension électrique
MHV	Mégavolt	Tension électrique
MV	Millivolt	Tension électrique
V	Volts	Tension électrique

Devise	Texte descriptif
ADP	Peseta d'Andorre
AED	Dirham des Émirats arabes unis
AFA	Afghani
AFN	Afghanistan
ALL	Lek albanais
AMD	Dram arménien
ANG	Florin des Antilles
AON	Nouveau kwanza angolais
ARS	Peso argentin
ATS	Schilling autrichien
AUD	Dollar australien
AUDN	Dollar australien, décimales supplémentaires
AWG	Florin d'Aruba
AZM	Manat d'Azerbaïdjan
BAD	Dinar de Bosnie-Herzégovine
BBD	Dollar de la Barbade
BDT	Taka du Bangladesh
BEF	Franc belge
BGL	Lev bulgare
BGN	Lev bulgare
BHD	Dinar de Bahreïn
BIF	Franc burundais
BMD	Dollar des Bermudes
BND	Dollar de Brunei
BOB	Peso bolivien
BRL	Real brésilien
BSD	Dollar des Bahamas
BTN	Ngultrum bhoutanais
BWP	Pula du Botswana
BYR	Rouble biélorusse
BZD	Dollar bélizien
CAD	Dollar canadien
CFP	Franc français (îles du Pacifique)
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Renminbi chinois
COP	Peso colombien
CRC	Colon costaricain
CUP	Peso cubain
CVE	Escudo du Cap-Vert
CYP	Livre chypriote
CZK	Couronne tchèque
DEM	Mark allemand
DJF	Franc de Djibouti
DKK	Couronne danoise
DOP	Peso dominicain
DZD	Dinar algérien
ECS	Sucre de l'Équateur
EEK	Couronne estonienne
EGP	Livre égyptienne
ESP	Peseta espagnole

ETB	Birr d'Éthiopie
EUR	Euro (devise de l'Union économique européenne depuis le 1 ^{er} janvier 1999)
FIM	Mark finlandais
FJD	Dollar de Fidji
FKP	Livre de Falkland
FRF	Franc français
GBP	Livre anglaise
GEK	Kupon de Géorgie
GHC	Cédi du Ghana
GIP	Livre de Gibraltar
GMD	Dalasi de Gambie
GNS	Franc guinéen
GRD	Drachme grecque
GTQ	Quetzal du Guatemala
GWP	Peso de Guinée-Bissau
GYD	Dollar de Guyane
HKD	Dollar de Hong Kong
HNL	Lempira hondurien
HRK	Kuna croate
HTG	Gourde haïtienne
HUF	Forint hongrois
IDR	Roupie indonésienne
IEP	Livre irlandaise
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
IQD	Dinar iraquien
IRR	Rial iranien
ISK	Couronne islandaise
ITL	Lire italienne
JMD	Dollar de Jamaïque
JOD	Dinar jordanien
JPY	Yen japonais
KES	Shilling du Kenya
KGS	Som du Kirgizstan
KHR	Riel du Cambodge
KMF	Franc comorien
KPW	Won de la Corée du Nord
KRW	Won de la Corée du Sud
KWD	Dinar du Koweït
KYD	Dollar des îles Caïmans
KZT	Tenge kazakh
LAK	Kip laotien
LBP	Livre libanaise
LKR	Roupie sri lankaise
LRD	Dollar libérien
LSL	Loti du Lesotho
LTL	Lita lituanien
LUF	Franc luxembourgeois
LVL	Lat letton
LYD	Dinar libyen
MAD	Dirham marocain
MDL	Leu moldave

MGF	Franc malgache
MNT	Tugrik de Mongolie
MOP	Pataca de Macao
MRO	Ouguiya de Mauritanie
MTL	Lire maltaise
MUR	Roupie mauricienne
MVR	Rufiyaa des Maldives
MWK	Kwacha du Malawi
MXN	Peso mexicain (nouveau)
MYR	Ringgit de Malaisie
MZM	Métical du Mozambique
NAD	Dollar namibien
NGN	Naira du Nigéria
NIC	Cordoba du Nicaragua
NLG	Florin néerlandais
NOK	Couronne norvégienne
NPR	Roupie népalaise
NZD	Dollar néo-zélandais
OMR	Rial omanais
PAB	Balboa panaméen
PEN	Nouveau sol péruvien
PGK	Kina de Papouasie-Nouvelle-Guinée
PHP	Peso des Philippines
PKR	Roupie pakistanaise
PLN	Zloty polonais (nouveau)
PTE	Escudo portugais
PYG	Guarani paraguayen
QAR	Rial du Qatar
RMB	Yuan renminbi de Chine
ROL	Leu roumain
RON	Leu roumain
RUB	Rouble russe (nouveau depuis le 1 ^{er} janvier 1998)
RUR	Rouble russe (ancien)
RWF	Franc du Rwanda
SAR	Riyal saoudien
SBD	Dollar de Salomon
SCR	Roupie seychelloise
PDL	Livre soudanaise
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
SHP	Livre de Sainte-Hélène
SIT	Tolar slovène
SKK	Couronne slovaque
SLL	Leone
SOS	Shilling somalien
SRG	Florin du Surinam
STD	Dobra de Sao Tomé-et-Principe
SUR	Rouble russe (ancien)
SVC	Colon salvadorien
SYP	Livre syrienne
SZL	Lilangeni du Swaziland
THB	Baht de Thaïlande

TJR	Rouble du Tadjikistan
TMM	Manat turkmène
TND	Dinar tunisien
TOP	Pa'anga de Tonga
TPE	Escudo timorien
TRL	Lire turque
TRY	Nouvelle lire turque
TTD	Dollar de Trinité-et-Tobago
TWD	Nouveau dollar de Taïwan
TZS	Shilling tanzanien
UAH	Hryvnia ukrainienne
UGX	Shilling ougandais
USD	Dollar américain
USDN	RH : Dollar américain avec cinq décimales
UYU	Peso uruguayen (nouveau)
VEB	Bolivar vénézuélien
VND	Dong vietnamien
VUV	Vatu de Vanuatu
WST	Tala de Samoa
XAF	Franc CFA du Gabon
XCD	Dollar des Caraïbes orientales
XDS	Dollar de Saint-Christophe
XEU	Unité de compte européenne (ECU)
XOF	Franc CFA du Bénin
XPF	Franc CFP
YER	Rial yéménite
ZAR	Rand sudafricain
ZMK	Kwacha de Zambie
ZRN	Zaïre
ZWD	Dollar du Zimbabwe